

Under-Voltage Load Shedding Program Data

Données sur les programmes de délestage en sous-tension

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

A. INTRODUCTION

- 1. Title
- 2. Number
- 3. Purpose
- 4. Applicability
- 5. Effective Date

B. REQUIREMENTS

R1 and R2

C. MEASURES

M1 and M2

D. COMPLIANCE

- 1. Compliance Monitoring Process
 - 1.1 Compliance Monitoring Responsibility
 - 1.2 Compliance Monitoring Period and Reset Timeframe
 - 1.3 Data Retention
 - 1.4 Additional Compliance Information
- 2. Levels of Non-Compliance
 - 2.1 Level 1
 - 2.2 Level 2
 - 2.3 Level 3
 - 2.4 Level 4

E. REGIONAL DIFFERENCES

VERSION HISTORY

A. INTRODUCTION

- 1. Titre
- 2. Numéro
- 3. Objet
- 4. Applicabilité
- 5. Date d'entrée en vigueur

B. EXIGENCES

E1 et E2

C. MESURES

M1 et M2

D. CONFORMITÉ

- 1. Processus de vérification de la conformité
 - 1.1 Responsabilité de la vérification de la conformité
 - 1.2 Périodicité de la vérification de la conformité et délai de retour en conformité
 - 1.3 Conservation des données
 - 1.4 Autre information sur la conformité
- 2. Niveaux de non-conformité
 - 2.1 Niveau 1
 - 2.2 Niveau 2
 - 2.3 Niveau 3
 - 2.4 Niveau 4

E. DIFFÉRENCES RÉGIONALES

HISTORIQUE DES VERSIONS

Traduction française de la norme de la NERC PRC-021-1

Under-Voltage Load Shedding Program Data

Données sur les programmes de délestage en sous-tension

Ch.	English Version		Version française
-----	-----------------	--	-------------------

A. Introduction / Introduction

1.	Title: Under-Voltage Load Shedding Program Data	1.	Titre : Données sur les programmes de délestage en sous-tension
2.	Number: PRC-021-1	2.	Numéro : PRC-021-1
3.	Purpose: Ensure data is provided to support the Regional database maintained for Under-Voltage Load Shedding (UVLS) programs that were implemented to mitigate the risk of voltage collapse or voltage instability in the Bulk Electric System (BES).	3.	Objet : Obtenir l'assurance que des données sont fournies en vue d'être versées dans la base de données régionale tenue à jour pour les programmes de délestage en sous-tension qui ont été mis en œuvre afin de réduire les risques d'un affaissement ou d'une instabilité de la tension sur le réseau de transport principal.
4.	Applicability	4.	Applicabilité
4.1	Transmission Owner that owns a UVLS program.	4.1	Propriétaire du réseau de transport qui dispose d'un programme de délestage en sous-tension.
4.2	Distribution Provider that owns a UVLS program.	4.2	Distributeur qui dispose d'un programme de délestage en sous-tension.
5.	Effective Date: August 1, 2006	5.	Date d'entrée en vigueur : 1 ^{er} août 2006

B. Requirements / Exigences

R1	Each Transmission Owner and Distribution Provider that owns a UVLS program to mitigate the risk of voltage collapse or voltage instability in the BES shall annually update its UVLS data to support the Regional UVLS program database. The following data shall be provided to the Regional Reliability Organization for each installed UVLS system:	E1	Chaque propriétaire du réseau de transport et chaque distributeur qui dispose d'un programme de délestage en sous-tension visant à réduire les risques d'un affaissement ou d'une instabilité de la tension sur le réseau de transport principal doit mettre à jour tous les ans ses données sur son programme en vue d'être versées dans la base de données régionale sur les programmes de délestage en sous-tension. Les données suivantes doivent être fournies à l'organisation régionale de fiabilité pour chaque système de délestage en sous-tension installé :
R1.1	Size and location of customer load, or percent of connected load, to be interrupted.	E1.1	la quantité et l'emplacement de la charge des clients (ou le pourcentage de puissance raccordée) qui devra être interrompue,
R1.2	Corresponding voltage set points and overall scheme clearing times.	E1.2	les points de consigne de tension et les délais de déclenchement total correspondants,

Traduction française de la norme de la NERC PRC-021-1

Under-Voltage Load Shedding Program Data

Données sur les programmes de délestage en sous-tension

Ch.	English Version		Version française
R1.3	Time delay from initiation to trip signal.	E1.3	le délai entre le début de l'événement et l'émission du signal de déclenchement,
R1.4	Breaker operating times.	E1.4	le temps de fonctionnement des disjoncteurs,
R1.5	Any other schemes that are part of or impact the UVLS programs such as related generation protection, islanding schemes, automatic load restoration schemes, UFLS and Special Protection Systems.	E1.5	tout autre système automatisé intégré à un programme de délestage en sous-tension ou ayant une incidence sur celui-ci, comme les systèmes de protection de la production, les systèmes d'îlotage, les systèmes automatiques de remise en charge, les systèmes de délestage en sous-fréquence et les automatismes de réseau (SPS).
R2	Each Transmission Owner and Distribution Provider that owns a UVLS program shall provide its UVLS program data to the Regional Reliability Organization within 30 calendar days of a request.	E2	Chaque propriétaire du réseau de transport et chaque distributeur qui dispose d'un programme de délestage en sous-tension doit fournir les données sur son programme de délestage en sous-tension à l'organisation régionale de fiabilité dans un délai d'au plus 30 jours civils après en avoir reçu la demande.

C. Measures / Mesures

M1	Each Transmission Owner and Distribution Provider that owns a UVLS program shall have documentation that its UVLS data was updated annually and includes all items specified in Requirement 1.1 through 1.5.	M1	Chaque propriétaire du réseau de transport et chaque distributeur qui dispose d'un programme de délestage en sous-tension doit conserver la documentation qui atteste que les données de son programme ont été mises à jour tous les ans et que celui-ci comprend tous les éléments définis aux exigences E1.1 à E1.5.
M2	Each Transmission Owner and Distribution Provider that owns a UVLS program shall have evidence it provided the Regional Reliability Organization with its UVLS program data within 30 calendar days of a request.	M2	Chaque propriétaire du réseau de transport et chaque distributeur qui dispose d'un programme de délestage en sous-tension doit conserver les éléments de preuve qui attestent qu'il a fourni les données sur son programme à l'organisation régionale de fiabilité dans un délai d'au plus 30 jours civils après en avoir reçu la demande.

D. Compliance / Conformité

1.	Compliance Monitoring Process	1.	Processus de vérification de la conformité
1.1	Compliance Monitoring Responsibility Regional Reliability Organization.	1.1	Responsabilité de la vérification de la conformité Organisation régionale de fiabilité
1.2	Compliance Monitoring and Reset Time Frame One calendar year.	1.2	Périodicité de la vérification de la conformité et délai de retour en conformité Une année civile

Traduction française de la norme de la NERC PRC-021-1

Under-Voltage Load Shedding Program Data

Données sur les programmes de délestage en sous-tension

Ch.	English Version		Version française
1.3	<p>Data Retention</p> <p>Each Transmission Owner and Distribution Provider that owns a UVLS program shall retain a copy of the data submitted over the past two years.</p> <p>The Compliance Monitor shall retain all audit data for three years.</p>	1.3	<p>Conservation des données</p> <p>Chaque propriétaire du réseau de transport et chaque distributeur qui dispose d'un programme de délestage en sous-tension doit conserver un exemplaire des données fournies au cours des deux dernières années.</p> <p>Le vérificateur de la conformité doit conserver les données sur les audits pendant trois ans.</p>
1.4	<p>Additional Compliance Information</p> <p>Transmission Owner and Distribution Provider shall demonstrate compliance through self-certification or audit (periodic, as part of targeted monitoring or initiated by complaint or event), as determined by the Compliance Monitor.</p>	1.4	<p>Autre information sur la conformité</p> <p>Le propriétaire du réseau de transport et le distributeur doivent établir la preuve de leur conformité au moyen d'une autocertification ou d'un audit (audit périodique, audit ponctuel ou audit sur plainte ou incident), selon ce qui aura été déterminé par le vérificateur de la conformité.</p>
2.	Levels of Non-Compliance	2.	Niveaux de non-conformité
2.1	Level 1: Did not update its UVLS data annually.	2.1	Niveau 1 : Les données sur le programme de délestage en sous-tension n'ont pas été mises à jour chaque année.
2.2	Level 2: UVLS data was provided, but did not address one of the items identified in R1.1 through R1.5.	2.2	Niveau 2 : Les données sur le programme de délestage en sous-tension ont été fournies, mais elles ne contiennent pas un des éléments définis aux exigences E1.1 à E1.5.
2.3	Level 3: UVLS data was provided, but did not address two or more of the items identified in R1.1 through R1.5.	2.3	Niveau 3 : Les données sur le programme de délestage en sous-tension ont été fournies, mais elles ne contiennent pas au moins deux des éléments définis aux exigences E1.1 à E1.5.
2.4	Level 4: Did not provide any UVLS data.	2.4	Niveau 4 : Aucune donnée n'a été fournie sur le programme de délestage en sous-tension.

E. Regional Differences / Différences régionales

None identified.	Aucune n'a été établie.
------------------	-------------------------

Version History

Version	Date	Action	Change Tracking
Version 1	12/01/2005	<ol style="list-style-type: none"> 1. Removed comma after 2004 in “Development Steps Completed,” #1. 2. Changed incorrect use of certain hyphens (-) to “en dash” (–) and “em dash (—).” 3. Added heading above table “Future Development Plan.” 4. Lower cased the word “region,” “board,” and “regional” throughout document where appropriate. 5. Added or removed “periods” where appropriate. 6. Changed “Timeframe” to “Time Frame” in item D, 1.2. 	01/20/2005

Historique des versions

Version	Date	Intervention	Suivi des modifications
Version 1	2005/12/01	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suppression de la virgule après « 2004 », sous « Development Steps Completed #1 » dans la version anglaise. 2. Remplacement de certains tirets (-) par des tirets courts (–) ou des tirets longs (—). 3. Ajout d’un en-tête au-dessus du tableau intitulé « Future Development Plan » dans la version anglaise. 4. Insertion de minuscules dans les mots « region », « board » et « regional » partout dans la version anglaise. 5. Ajout ou suppression de points au besoin. 6. Remplacement de « Timeframe » par « Time Frame » dans le titre de la rubrique D. 1.2. de la version anglaise. 	2005/01/20